

Laboratoire d'innovation Feed the Future des systèmes d'élevage

Appel à propositions  
Réponses aux questions relatives à l'élaboration de propositions intégrales pour  
une subvention de longue durée (Reach grant): Burkina Faso et Niger

RFA AID-OAA-L-15-00003-LSIL-03

15 juin, 2017

L'organisme chargé de la gestion du programme, University of Florida

## **LABORATOIRE D'INNOVATION FEED THE FUTURE DES SYSTEMES D'ELEVAGE (LSIL):**

**Réponses aux questions relatives à l'élaboration de propositions intégrales pour obtenir une subvention de longue durée (Reach grant), dans le cadre de l'appel à propositions du LSIL, pour le Burkina Faso et le Niger. Ces questions ont été posées par les candidats concernés, et dans les délais qui étaient fixés au 14 juin, 2017.**

*NB: Les questions dans la version anglaise ont été reproduites verbatim, comme elles ont été formulées par les demandeurs, en prenant soin de corriger les erreurs d'orthographe et d'éliminer les détails non pertinents comme les références à des institutions particulières. Les questions similaires provenant de différents candidats ont été regroupées et une réponse commune a été fournie.*

### **A. Dépôt des propositions et processus de sélection**

**A1. Nous sommes en train de travailler sur la proposition. Une question de détail a été soulevée: faut-il par anticipation demander aux collaborateurs une mise à jour de leurs lettres pour refléter le changement d'étape, de la note conceptuelle à la proposition intégrale? Est-ce que les lettres d'affiliation accompagnant les notes conceptuelles suffisent, ou souhaitez vous leur mise à jour?**

Les lettres d'affiliation ou de recommandation obtenues durant la phase de dépôt des notes conceptuelles, pour les subventions de longue durée, sont appropriées si elles indiquent de manière explicite que l'institution qui collabore au projet apporte son soutien à la proposition intégrale (pas uniquement à la note conceptuelle). Si les lettres ne remplissent pas cette condition, il faudra les mettre à jour.

**A2. Le texte original de l'appel à propositions indique le 30 juin comme délai de dépôt des propositions intégrales. La version en ligne figurant dans votre site web indique le 6 juillet. Je pense que cette seconde date du texte révisé remplace la première, cependant j'attends la confirmation à travers les réponses qui, je crois, seront fournies cette semaine.**

Le délai de clôture des dépôts, pour les propositions intégrales des subventions de longue durée (Reach grant), est celui indiqué dans le site web, à savoir, le 6 juillet, 2017 à 23:59, (heure de la Côte Est des Etats-Unis).

### **B. Proposition de budget et coûts**

**B1. L'institution chef de file a des coûts indirects vérifiés de 15,8%. Quel est le taux maximum autorisé? J'ai assumé, comme indiqué dans la note conceptuelle, que le taux est de 10%, à savoir, (10% de minimis des coûts indirects, comme stipulé au 2 CFR 200.414(f))**

Une institution peut demander un taux maximum correspondant à celui qui a été approuvé pour les coûts indirects vérifiés, et selon les termes de l'accord NICRA (taux fédéral négocié de remboursement des coûts indirects), si elle en dispose. Pour les organisations qui n'ont pas de

NICRA, un taux de 10% de minimis des coûts indirects est autorisé, comme indiqué au 2 CFR 200.414(f).

**B2. Le CGIAR doit fournir une contribution, dans le cadre du Pourcentage de Partage des Coûts de 2%. Est-il permis d'ajouter ces montants au budget, dans la rubrique coûts indirects ou ailleurs?**

Le “pourcentage de Partage des Coûts” auquel il est fait allusion ici, semble être une dépense interne spécifique au CGIAR. L'autorisation et l'applicabilité de cette dépense doivent être définies dans les règles financières du CGIAR. Si cette dépense est autorisée, elle devrait être ajoutée au budget à la rubrique indiquée dans les règles financières du CGIAR ou selon les procédures de l'organisation. Veuillez noter que le présent appel à propositions ne sollicite pas et n'exige pas un partage de coûts.